



KANNAD

MARINE

SafePro AIS

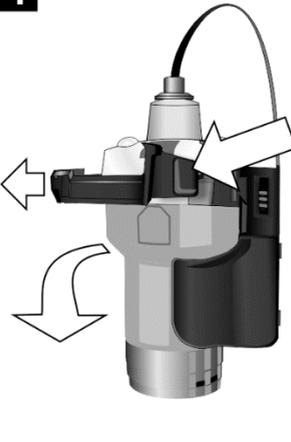
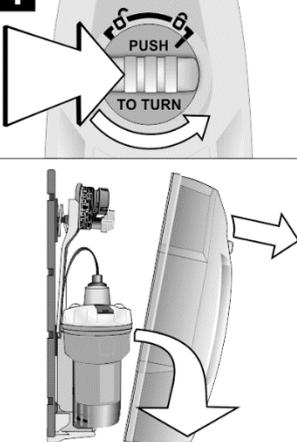
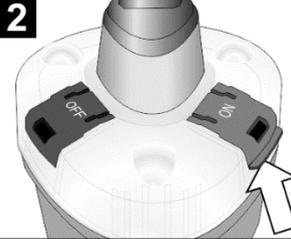
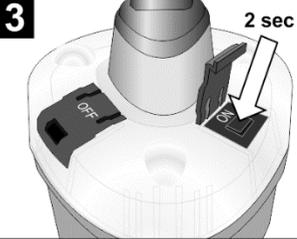
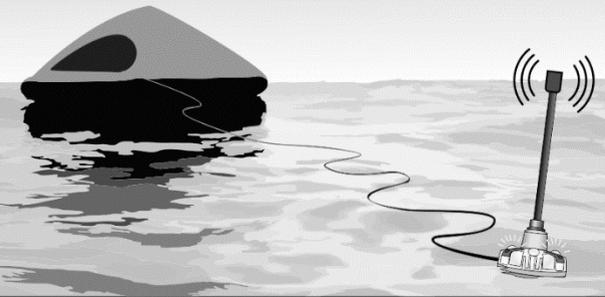
SafePro

Safe

EPIRB-AIS

MANUEL UTILISATEUR

Ce manuel s'applique aux radiobalises de localisation de sinistre (RLS ou EPIRB) SafePro AIS, SafePro and Safe. Les modèles SafePro AIS et SafePro contiennent un récepteur GNSS pour une précision de positionnement accrue. Certaines parties de ce manuel s'appliquent uniquement aux modèles SafePro AIS et SafePro et sont indiquées en conséquence.

<p>EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT Les fausses alertes mettent des vies en danger.</p>	<h1>SOS</h1> UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE	
<p>1. Retirez entièrement l'EPIRB de son support (gauche) ou de son container (droite).</p> <p>Le container à ressort large automatiquement l'EPIRB en cas de naufrage.</p>	<p>1</p> 	<p>1</p> 
<p>2. Si vous en avez le temps, soulevez le clip rouge "ON" puis appuyez sur le bouton d'activation pendant 2 secondes.</p>	<p>2</p> 	<p>3</p> 
<p>3. Déroulez l'orin de l'EPIRB et attachez-le au radeau de sauvetage. Jetez l'EPIRB à l'eau (elle s'activera au contact de l'eau si vous n'avez pas eu le temps d'appuyer sur le bouton d'activation).</p>		

SOMMAIRE

1	CONSIGNES DE SECURITE	1
1.1	Utilisation	1
1.2	Tests, maintenance et mise au rebut	1
1.3	Risques	1
1.4	Déclaration de conformité CE	1
1.5	Conformité FCC	1
1.6	Délai d'intervention	1
1.7	Limite de responsabilité	1
2	ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE	2
2.1	Présentation	2
2.2	Enregistrement	2
3	DESCRIPTION	3
3.1	Commandes et voyants de l'EPIRB	4
3.1.1	Vue de dessus	4
3.1.2	Vue de dos	5
3.2	Sangle	6
3.3	Support mural	7
3.4	Container à largage hydrostatique	8
3.4.1	Activation automatique	8
3.4.2	Activation manuelle	8
4	PROCEDURE D'URGENCE	9
4.1	Abandonnez le navire !	9
4.1.1	Container à largage hydrostatique	10
4.2	Libération du support mural	10
4.3	Libération du container à largage hydrostatique	11
4.4	Activation manuelle	12
4.5	Optimisation de la transmission à bord	13
4.6	Désactivation	14
4.7	Arrimage	15
4.7.1	Support mural	15
4.7.2	Container à largage hydrostatique	16
5	FAUSSES ALERTES	18
5.1	Notifiez les services de sauvetage	18
5.2	Désactiver l'EPIRB	18
5.3	EPIRB défectueuse	18
6	INSTALLATION	19
6.1	Support mural	19
6.1.1	Emplacement	19

6.1.2	Montage	19
6.1.3	Plaquette d'instructions	20
6.2	Container à largage hydrostatique.....	21
6.2.1	Emplacement	21
6.2.2	Montage	22
6.2.3	Plaquette d'instructions	23
6.2.4	Date d'expiration du dispositif de HRU	23
6.2.5	Inscription du nom du navire.....	23
7	MAINTENANCE	24
7.1	Calendrier de maintenance.....	24
7.2	Autotest et inspection	25
7.2.1	Autotest court.....	25
7.2.2	Autotest long (version avec GNSS uniquement)	26
7.3	Inspection mécanique.....	27
7.4	Remplacement du dispositif de largage hydrostatique (HRU) ..	28
7.5	Maintenance du bloc batterie.....	31
7.5.1	Remplacement du bloc batterie	31
7.5.2	Dépose de la batterie.....	31
7.6	Transport.....	33
7.7	Inspections SMDSM	33
8	CONDITION DE MISE AU REBUT.....	34
8.1	Élimination	34
9	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES.....	35
10	GARANTIE DU PRODUIT	36
10.1	Enregistrement de la garantie auprès d'Orolia Ltd	36
10.2	Déclaration de garantie.....	36
11	DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT.....	38
12	SYSTEME SATELLITE COSPAS-SARSAT	39
12.1	Processus de recherche et de sauvetage (SAR)	39
12.2	Système mondial de navigation par satellite (GNSS).....	40
12.3	Explication de la compatibilité MEOSAR.....	40
13	COMMENT ENREGISTRER VOTRE EPIRB	42
13.1	Contact d'urgence.....	43
13.2	Enregistrement en l'Australie et en Nouvelle-Zélande	43
13.2.1	Conseils pour l'achat ou le transfert d'une EPIRB	43
13.3	Enregistrement en ligne de la garantie	44
13.4	Licence radio.....	44
13.5	Vente ou transfert	45

1 CONSIGNES DE SECURITE

1.1 Utilisation

Une EPIRB (Emergency Position Indicating Radio Beacon) est destinée aux urgences maritimes et est homologuée pour ces éventualités. Elle n'est pas conçue ou recommandée pour une utilisation sur terre ou dans les airs.

Utilisez l'EPIRB uniquement en cas de danger grave et imminent. Les fausses alertes mettent des vies en danger. Contribuez à les empêcher ; apprenez comment activer et désactiver votre équipement. Les fausses alertes intentionnelles peuvent entraîner des sanctions.

Lisez ce manuel entièrement avant d'installer, de tester ou d'utiliser l'EPIRB.

Assurez-vous que votre EPIRB soit enregistrée auprès des autorités nationales (Pays du pavillon) – Voir page 2.

1.2 Tests, maintenance et mise au rebut

Assurez-vous de tester l'EPIRB chaque mois – voir page 25.

L'EPIRB ne contient aucune pièce remplaçable par l'utilisateur. Le bloc batterie contient des piles au lithium. Ne pas brûler, perforer, déformer ou mettre en court-circuit. Pour la mise au rebut du bloc batterie ou de l'EPIRB dans son intégralité, voir page 34. Retournez l'EPIRB au distributeur pour l'entretien – Voir page 24.

1.3 Risques

Une fois activée, l'EPIRB émet un rayonnement radioélectrique. Evitez de manipuler l'antenne une fois l'EPIRB activée.

Evitez de fixer directement les flashes.

1.4 Déclaration de conformité CE

Orolia Ltd déclare par la présente que cette EPIRB est conforme aux normes essentielles et autres dispositions applicables de la directive sur les équipements maritimes (DEM) - 96/98/ CE. Une copie de la déclaration de conformité peut être obtenue en ligne à l'adresse : <http://www.mcmurdomarine.com/documents>

1.5 Conformité FCC

Cette EPIRB est conforme aux dispositions SMDSM de la "PART 80" de la réglementation FCC.

1.6 Délai d'intervention

L'EPIRB a pour fonction d'envoyer une alerte aux satellites COSPAS-SARSAT tels que décrits à la page 39. Le délai de réception d'une alerte dépend des positions satellites à un moment précis et peut être influencé par des obstructions aériennes au-dessus du navire. Le délai d'intervention suite à une alerte dépend de l'efficacité globale des organismes de recherche et de sauvetage et est hors de la sphère de contrôle d'Orolia Ltd.

1.7 Limite de responsabilité

Orolia Ltd se réserve le droit de modifier cette spécification à tout moment, sans préavis et décline expressément toute responsabilité en conséquence de cette action.

2 ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

AVERTISSEMENT !

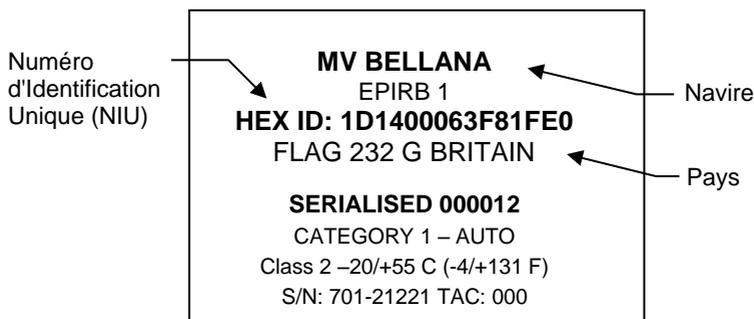
Vous devez enregistrer votre EPIRB auprès des autorités compétentes. Le défaut d'enregistrement risque de ralentir le sauvetage et peut entraîner la mort.

Aux Etats-Unis, le défaut d'enregistrement est puni d'une amende.

Au Royaume-Uni vous êtes légalement tenu d'enregistrer votre EPIRB.

2.1 Présentation

Chaque EPIRB est préprogrammée avec un identifiant unique avant de parvenir au client. Ceci est effectué par le fabricant ou, parfois, par le distributeur. L'identifiant comprend un code de pays à 3 chiffres. Il s'agit du pays responsable de la sauvegarde les informations d'enregistrement de cette EPIRB spécifique. Dans la plupart des cas, il s'agit du pays dont le navire bat pavillon. Le pays préprogrammé est indiqué sur l'étiquette d'identification située au dos de votre EPIRB. Vous **devez** vous enregistrer auprès de ce pays.



Lors de l'activation de votre EPIRB, en situation d'urgence, le centre de coordination de sauvetage en mer (MRCC) le plus proche reçoit le message et décode le code du pays. Il accède ensuite à la base de données des enregistrements pour ce pays et s'attend à trouver les informations sur votre navire, son équipement radio et qui contacter. S'il ne trouve pas ces informations, cela risque de ralentir les secours.

2.2 Enregistrement

Se reporter à la page 42 pour plus d'information sur le processus d'enregistrement.

3 DESCRIPTION

Cette EPIRB est un émetteur de détresse puissant et autonome qui une fois activé fonctionnera pendant au moins 48 heures. Elle fonctionne au mieux lorsqu'elle flotte dans l'eau. Bien qu'il puisse être utilisé à bord d'un navire ou dans un radeau de sauvetage, il n'est pas recommandé de le faire.

Deux options sont possibles pour l'installation de l'EPIRB à bord du navire :

- Soit un support mural,
- Soit un container à largage hydrostatique



EPIRB



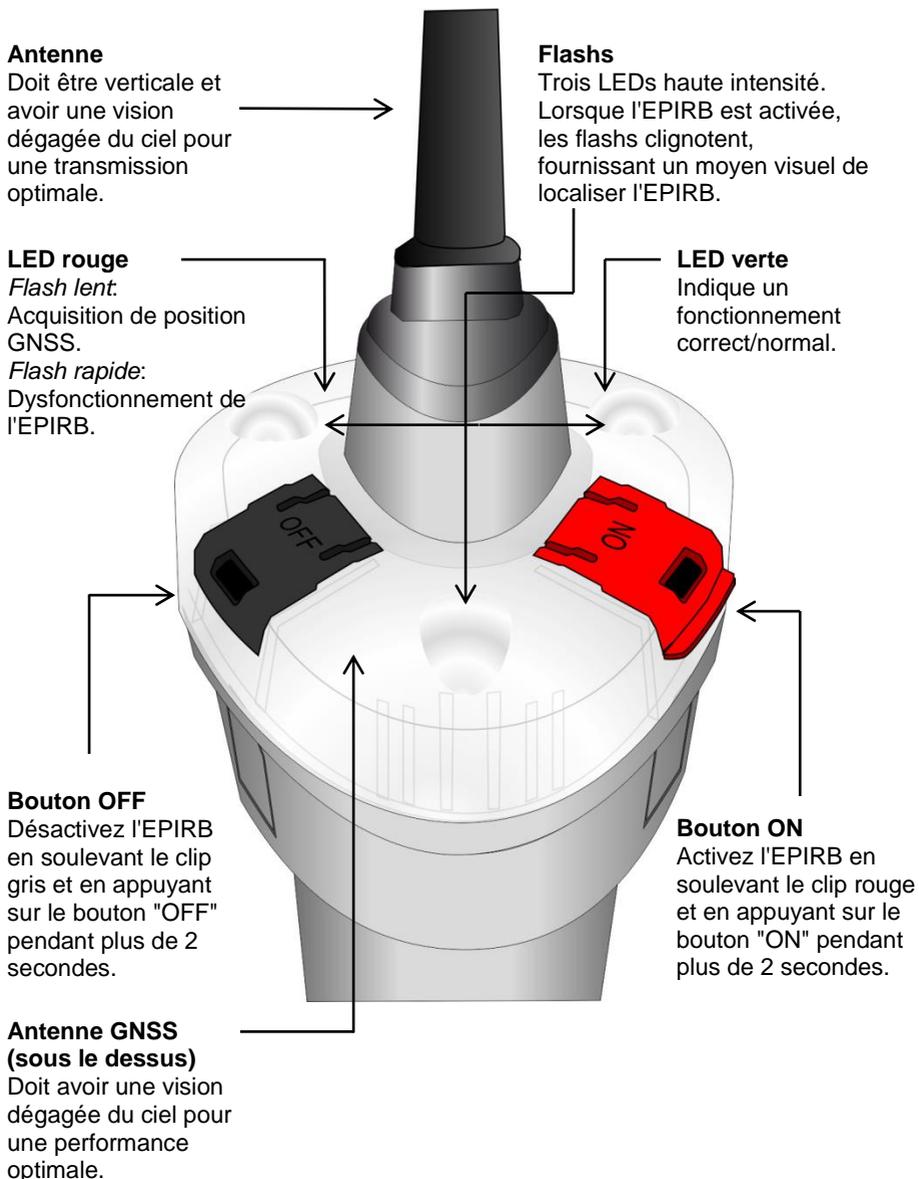
EPIRB sur support mural



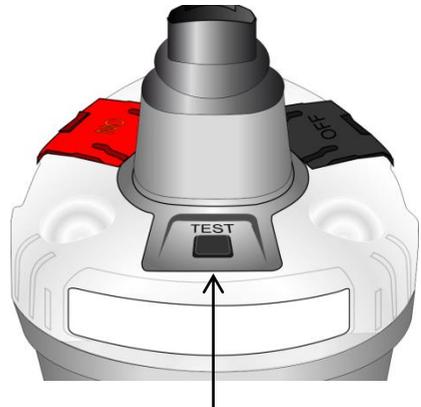
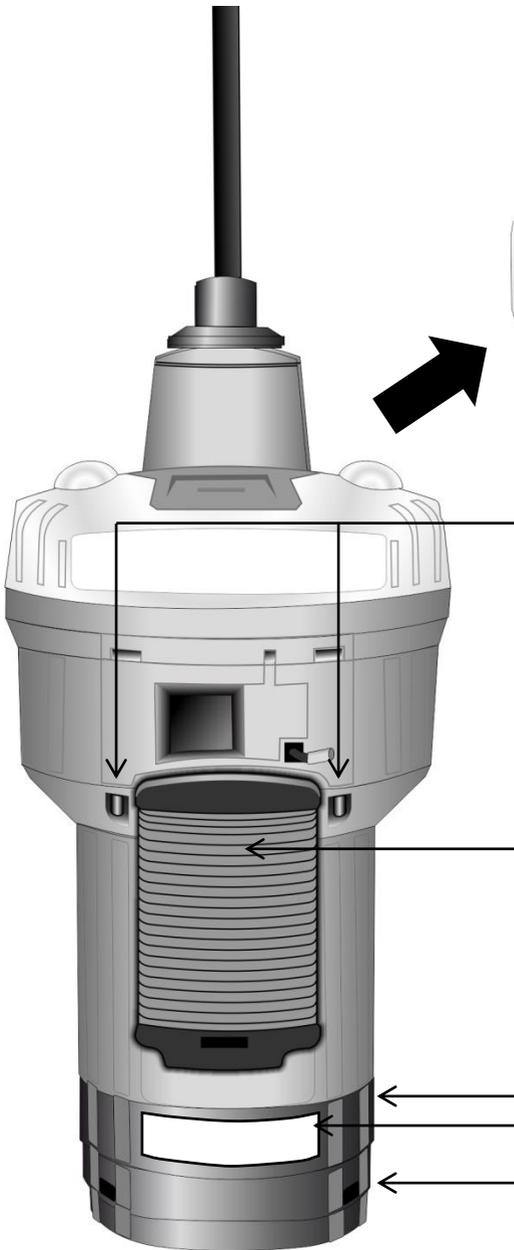
Container à largage hydrostatatique

3.1 Commandes et voyants de l'EPIRB

3.1.1 Vue de dessus



3.1.2 Vue de dos



Bouton TEST

Démarre l'autotest (voir page 25).

Contacts eau de mer

Détectent l'immersion de l'EPIRB et déclenche automatiquement une alerte.

Les contacts eau de mer sont désactivés lorsque l'EPIRB est installée sur le support mural, dans le collier de maintien ou dans le container à largage hydrostatique.

Orin

Pour une transmission optimale, laissez l'EPIRB flotter en mer près du radeau de sauvetage. Utilisez l'orin pour sécuriser l'EPIRB au radeau de sauvetage (voir page 13).

Boîtier du bloc batterie

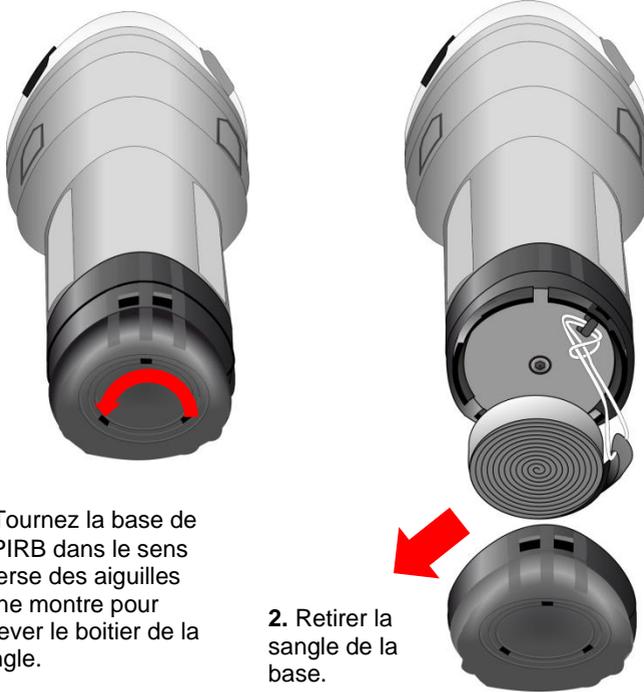
Étiquette avec Date d'expiration du bloc batterie (voir page 31)

Boîtier de la sangle

(voir page 6)

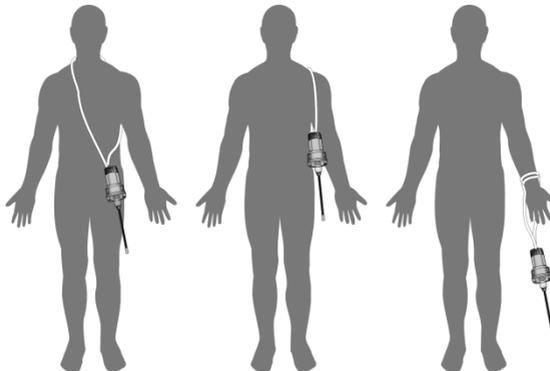
3.2 Sangle

La sangle (lorsque installée) permet le transport mains libres de l'EPIRB en situation d'urgence.



1. Tournez la base de l'EPIRB dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour enlever le boîtier de la sangle.

2. Retirer la sangle de la base.



3. Réglez la sangle pour sécuriser l'EPIRB au corps, à l'épaule, au bras ou au poignet lors d'une évacuation d'urgence avant de l'activer.

3.3 Support mural

Si vous vous êtes porté acquéreur de la version activation manuelle de l'EPIRB, celle-ci est fournie avec un support mural pour montage cloison.

Le support mural doit être situé bien en vue près d'une sortie de secours (voir page 19).

Afin d'éviter toute activation accidentelle due au contact avec l'eau, le support mural contient un aimant qui désactive les contacts eau de mer.

Le support mural est formé de deux parties : un collier de maintien qui contient l'aimant de désactivation et un dock mural qui est fixé en permanence à la cloison du navire.

Le collier de maintien permet à l'EPIRB d'être détachée et transportée, dans un sac humide par exemple.

AVERTISSEMENT – L'EPIRB NE SERA PAS activée par l'eau lorsqu'elle est sur le support mural ou dans son collier de maintien. L'EPIRB doit d'abord être retirée de toutes les parties du support mural avant qu'elle ne s'active dans l'eau.

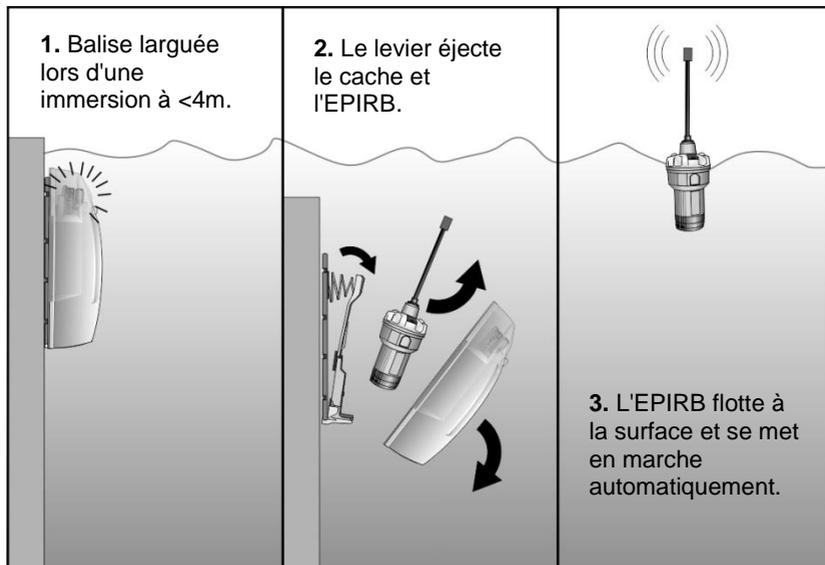


3.4 Container à largage hydrostatique

Si vous vous êtes porté acquéreur de la version activation automatique de l'EPIRB – aussi appelée version à largage hydrostatique - alors votre EPIRB est fournie avec un container de protection totale.

3.4.1 Activation automatique

Le container à largage hydrostatique à ressort libère automatiquement l'EPIRB si votre navire coule. Ce largage automatique est contrôlé par un dispositif de largage hydrostatique (Hydrostatic Release Unit - HRU) installé à l'intérieur du container (voir ci-dessous).



3.4.2 Activation manuelle

Si vous devez activer votre EPIRB manuellement, elle peut être sortie du container (voir page 11).

Afin d'éviter toute activation accidentelle due au contact avec l'eau, le container à largage hydrostatique contient un aimant qui désactive les contacts eau de mer.

4 PROCEDURE D'URGENCE

Une EPIRB est un équipement de sauvetage. Sa seule fonction est d'appeler à l'aide.

Elle doit être utilisée uniquement dans des situations de danger grave et imminent.

Une mauvaise utilisation peut entraîner une sanction sévère.

4.1 Abandonnez le navire !

1. Si cela est sans risque, libérez l'EPIRB de son support mural ou du container à largage hydrostatique tel qu'indiqué aux pages 10 et 11.
2. Si votre EPIRB est équipée d'une sangle, utilisez-la pour sécuriser l'EPIRB autour de votre épaule, bras ou poignet pendant l'évacuation (voir page 6).
3. Emportez l'EPIRB à bord du radeau de sauvetage.
4. Une fois le radeau de sauvetage à l'eau et éloigné du navire en train de couler, déroulez l'orin de l'EPIRB et attachez-le au radeau de sauvetage.
5. Lancez l'EPIRB par-dessus bord afin qu'elle flotte à quelques mètres du radeau de sauvetage. L'EPIRB s'activera automatiquement.
6. Pour une transmission optimale, laissez l'EPIRB flotter en mer près du radeau de sauvetage.



4.1.1 Container à largage hydrostatique

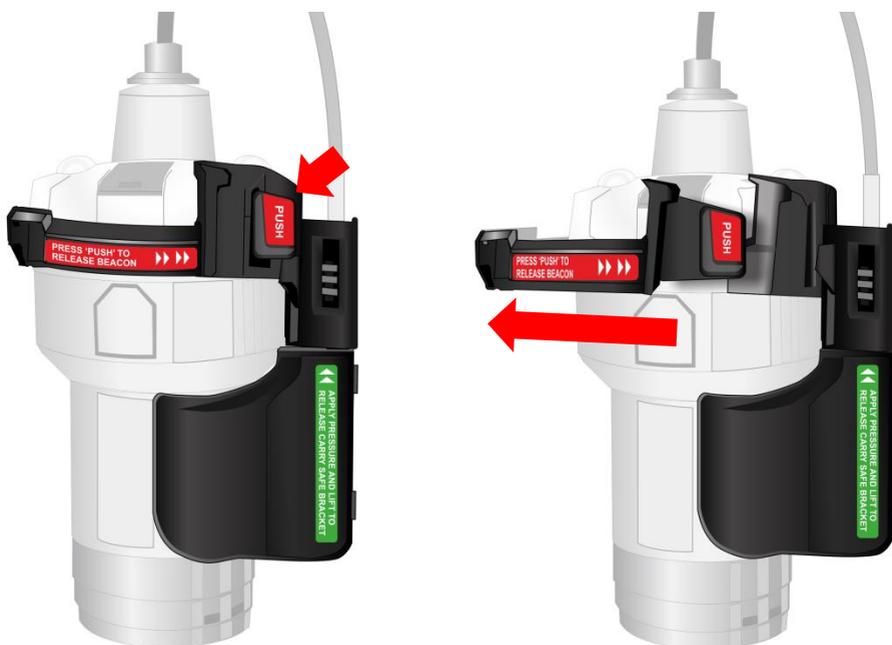
Si, pendant l'évacuation, vous n'avez pas eu de temps de récupérer l'EPIRB de son container, elle sera larguée automatiquement alors que le navire coule. L'EPIRB flottera à la surface et s'activera automatiquement.

Il est préférable que l'EPIRB indique l'emplacement des survivants plutôt que le lieu de l'accident. Si cela est possible, et seulement si cela est sans risque, récupérez l'EPIRB et attachez-la au radeau de sauvetage au moyen de l'orin.

4.2 Libération du support mural

1. Repérez l'extrémité du collier de maintien sur la droite du support mural.

2. Appuyer sur cette extrémité puis poussez la pour dégager le collier de maintien.



3. Ouvrez complètement le collier de maintien.

4. Retirez fermement l'EPIRB hors du support.

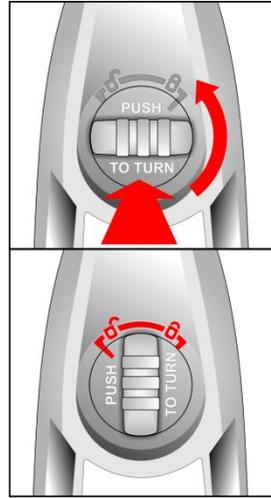
AVERTISSEMENT - En sortant l'EPIRB, l'antenne se déploiera brusquement. Prenez garde à ne pas vous blesser les yeux.

4.3 Libération du container à largage hydrostatatique

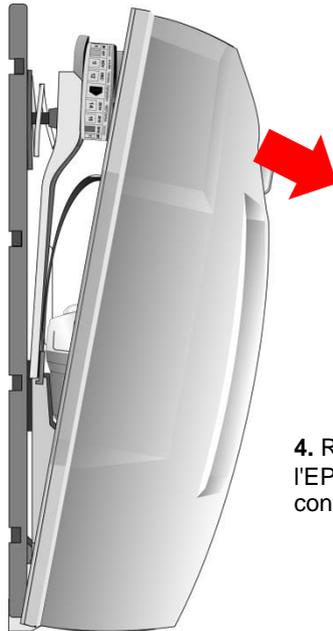
1. Repérez le loquet rotatif en haut du couvercle du container.



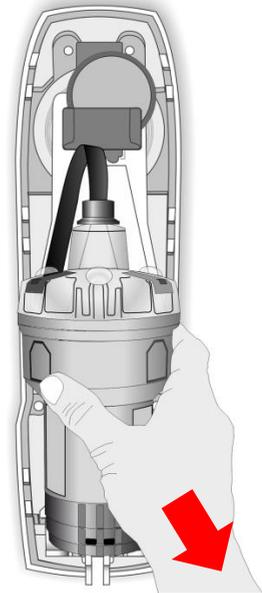
2. Enfoncez le loquet et tournez-le dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en position déverrouillée.



3. Retirez le couvercle par le haut en le tirant vers vous.



4. Retirez l'EPIRB du container.



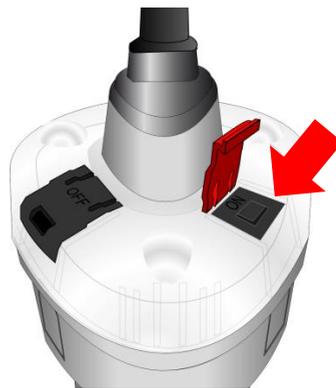
AVERTISSEMENT - En sortant l'EPIRB, l'antenne se déploiera brusquement. Prenez garde à ne pas vous blesser les yeux.

4.4 Activation manuelle

1. Repérez le bouton ON sur le dessus de l'EPIRB sous le clip rouge.



2. Soulevez le clip et appuyez sur le bouton ON pendant plus de 2 secondes puis relâchez-le.



AVERTISSEMENT - Il y a un sceau d'invulnérabilité sur la couverture rouge qui sera cassé en soulevant le couvercle. Si le sceau inviolable n'est pas intact, l'EPIRB peut avoir été activée auparavant.

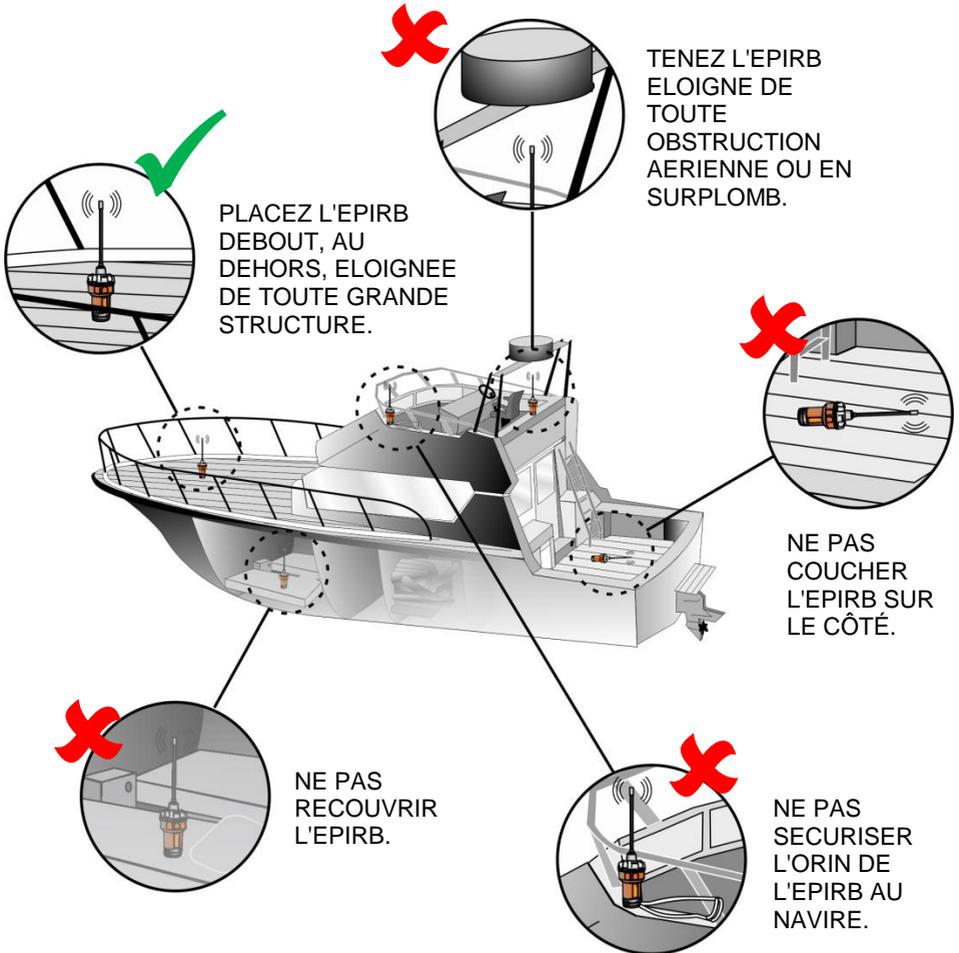
Le flash commence à clignoter immédiatement, mais l'EPIRB n'émet pas de signal de détresse avant environ 50 secondes. Cela permet de désactiver l'EPIRB si elle a été activée accidentellement. Lorsque la LED verte se met à clignoter, la transmission du signal de détresse commence.

Pour les EPIRB équipées de GNSS (SafePro AIS et SafePro), l'EPIRB tentera également d'acquérir sa position en utilisant la constellation de satellites GNSS. Pendant l'acquisition, la LED rouge clignote. Une fois la position acquise, la LED rouge cesse de clignoter.

4.5 Optimisation de la transmission à bord

L'EPIRB est conçue et optimisée pour être utilisée flottant dans la mer. Cependant, en situations d'urgence lorsqu'une évacuation du navire ne s'avère pas nécessaire, il se peut que vous vouliez déployer l'EPIRB à bord.

Trouvez un emplacement approprié pour l'EPIRB selon les recommandations suivantes:



NOTE : Le non-respect de ces recommandations peut déterminer si et dans quel délai un signal d'alerte est reçu par le système satellite. Gardez l'EPIRB debout à tout moment (maintenez-la si nécessaire, mais ne touchez pas l'antenne). Les Flashes à haute intensité peuvent devenir inconfortables lors d'expositions prolongées.

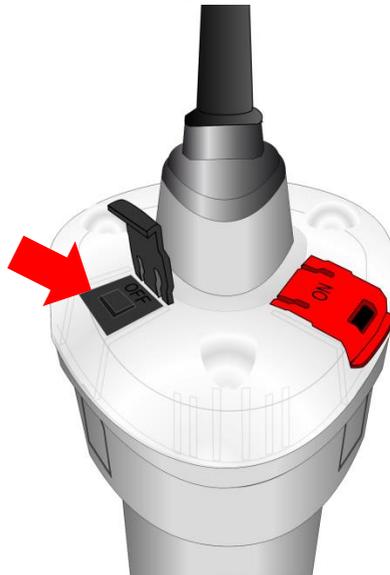
4.6 Désactivation

Une fois que l'EPIRB a été activée en situation de détresse, elle ne doit pas être désactivée tant que l'agence SAR n'en donne pas l'ordre.

1. Repérez le bouton OFF sur le dessus de l'EPIRB sous le clip gris.



2. Soulevez le clip et appuyez sur le bouton OFF pendant plus de 2 secondes puis relâchez-le.



3. Le flash et la LED verte cessent de clignoter. Si une lumière continue de clignoter, vérifiez que les contacts eau de mer sont secs.

Il est important de comprendre que l'EPIRB n'est complètement désactivée que lorsqu'elle est installée sur le support mural, dans le collier de maintien ou dans le container à largage hydrostatique. Dès qu'elle en est retirée, l'EPIRB se mettra en marche automatiquement si les contacts eau de mer (voir page 5) sont immergés.

Bien que l'EPIRB puisse être activée / désactivée manuellement avec les boutons ON et OFF, les contacts eau de mer ont priorité sur les réglages manuels. Pour que le bouton OFF fonctionne correctement, l'EPIRB doit d'abord être sèche afin que les contacts eau de mer soient désactivés.

4.7 Arrimage

4.7.1 Support mural

1. Repérez l'extrémité du collier de maintien sur la droite du support mural. Appuyez sur cette extrémité puis poussez la pour dégager le collier de maintien de l'encoche.



2. Ouvrez complètement le collier de maintien.



3. Insérez l'EPIRB dans le support mural - orin positionné vers l'arrière - jusqu'à ce qu'elle soit bien calée.



4. Réfermez le collier de maintien en insérant son extrémité dans l'encoche.



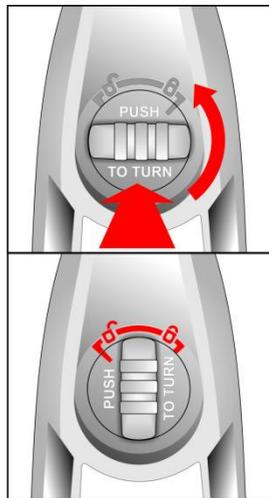
5. Repliez l'antenne et placez son extrémité dans la fente de retenue derrière l'EPIRB.

4.7.2 Conteneur à largage hydrostatique



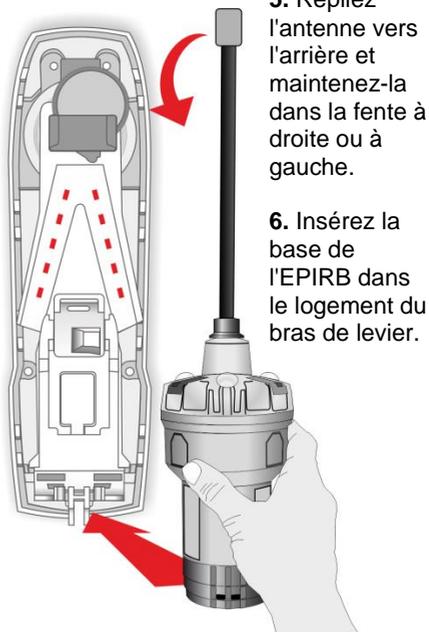
1. Repérez le loquet rotatif.

2. Enfoncez le loquet et tournez-le dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en position déverrouillée.



3. Retirez le couvercle par le haut en le tirant vers vous.

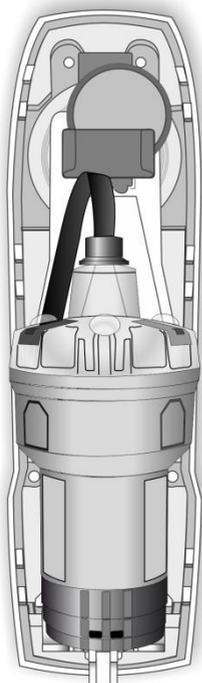
4. Placez l'EPIRB dans le container - orin positionné vers l'arrière.



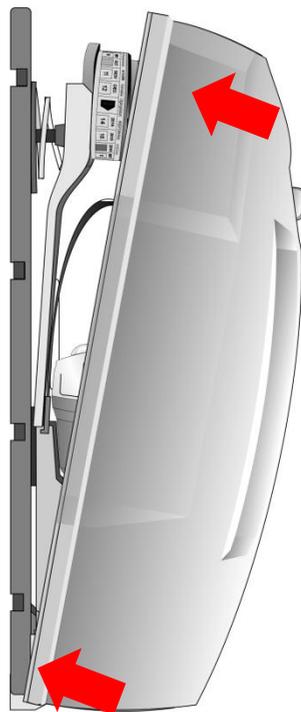
5. Repliez l'antenne vers l'arrière et maintenez-la dans la fente à droite ou à gauche.

6. Insérez la base de l'EPIRB dans le logement du bras de levier.

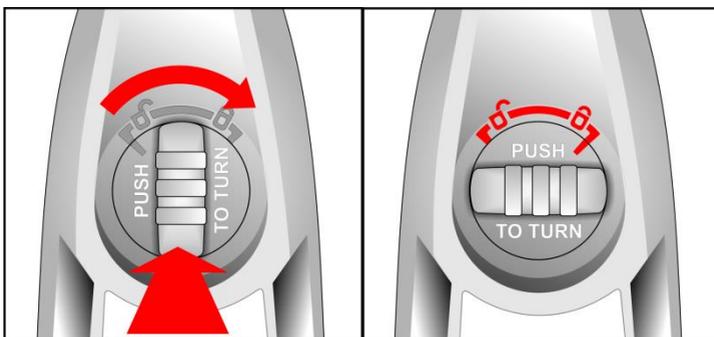
7. Pressez l'EPIRB dans le container jusqu'à ce que le clip de retenue soit engagé.



8. Replacez le couvercle bien droit sur le socle, en commençant par engager les guides du bas.



9. Enfoncez et tournez le loquet dans le sens des aiguilles d'une montre en position verrouillée.



ATTENTION : Une mauvaise installation de l'EPIRB peut nuire au largage hydrostatique en situation d'urgence.

5 FAUSSES ALERTES

Les fausses alertes posent un grave problème aux services de sauvetage. Environ 90% des alertes de détresse déclenchées par une EPIRB se révèlent être de fausses alertes. Si votre EPIRB est à l'origine d'une fausse alerte, suivez les instructions ci-dessous.

5.1 Notifiez les services de sauvetage

Il est très important que vous contactiez les autorités de recherche et de sauvetage les plus proches et leur disiez qu'il s'agit d'une fausse alerte afin qu'ils puissent stopper toute opération de sauvetage. Utilisez tous les moyens possibles pour les contacter. Souvent, cela peut être par les garde-côtes locaux sur radio VHF ou par téléphone mobile si vous êtes en zone côtière, mais vous pouvez aussi utiliser le FM/HF ASN et Inmarsat A, B, C, M.

Contacts utiles:

Pays	Région	Telephone	Que signaler
Etats-Unis	Atlantique / Golfe du Mexique	(757) 398-6390	Numéro d'identification unique de l'EPIRB
	Pacifique	(510) 437 3700	Nom/Identifiant du navire
	Toute région	(800) 323 7233	Date, heure et durée
Royaume-Uni	Toute région	01326 317 575	Cause de l'activation Position lors de l'activation

5.2 Désactiver l'EPIRB

1. Désactivez l'EPIRB en suivant la procédure en page 18.
2. Réinstallez l'EPIRB soit sur le support mural, soit dans le container à largage hydrostatique, en suivant la procédure aux pages 15 et 16.

5.3 EPIRB défectueuse

Dans le cas peu probable où votre EPIRB ait un défaut et ne puisse être désactivée, retirez le bloc batterie de l'EPIRB (voir page 31).

Si cela n'est pas possible, coupez ou repliez l'antenne, puis enveloppez l'EPIRB de métal, descendez-la sur les ponts inférieurs ou placez-la dans un casier ou boîtier métallique. Laissez l'EPIRB dans cet état pendant 3 jours jusqu'à ce que le bloc batterie soit à plat puis reportez-vous à la page 33 pour l'envoi de l'EPIRB en maintenance.

AVERTISSEMENT - Faites attention en manipulant l'antenne. Touchez-la le moins possible.

6 INSTALLATION

6.1 Support mural

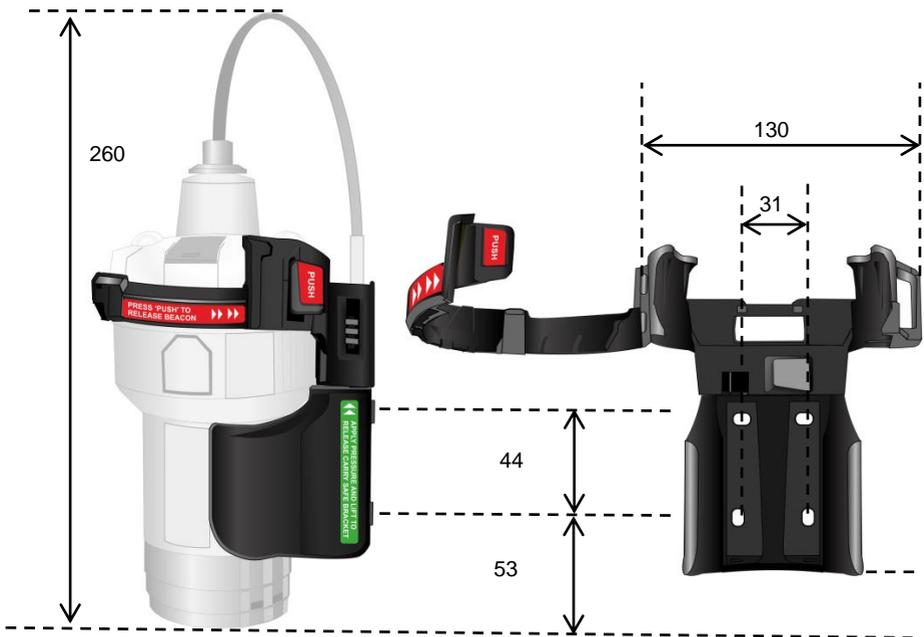
6.1.1 Emplacement

Idéalement, le support mural doit être placé sur une cloison verticale, bien en vue, près d'une sortie de secours. Pour le choix de l'emplacement, il faut tenir compte de :

- La facilité d'accès en cas d'urgence, et
- La distante standard de sécurité de 1 m minimum de tout compas.

6.1.2 Montage

Le support mural est fourni avec quatre vis en acier inoxydable. Le support se monte sur une surface plane avec 4 points de fixation. Positionnez le support à l'emplacement choisi, marquez l'emplacement des vis puis percez quatre trous de 3 mm de diamètre.



Dimensions en mm

6.1.3 Plaquette d'instructions

L'EPIRB est fournie avec une plaquette d'instructions autocollante sur laquelle se trouvent les instructions visuelles de base pour activer l'EPIRB en cas d'urgence.

Montez la plaquette d'instruction à côté de l'EPIRB afin qu'elle soit facilement visible en cas d'urgence.

Lors de l'entretien du navire, assurez-vous que la plaquette ne soit pas peinte ou nettoyée avec des solvants.

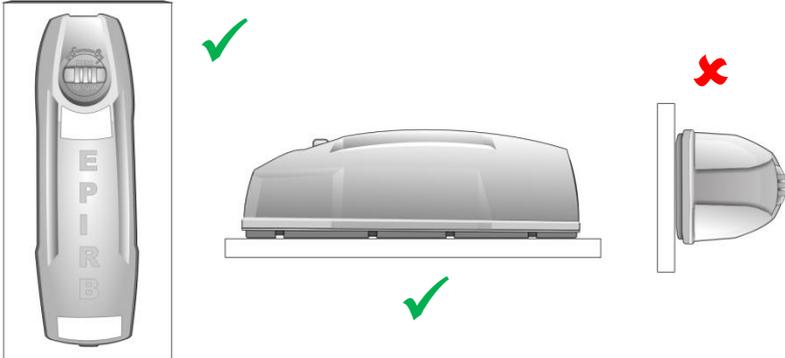


Dimensions en mm

6.2 Conteneur à largage hydrostatique

6.2.1 Emplacement

Le conteneur doit être monté droit sur une cloison verticale. Il peut également être monté horizontalement sur une surface plane tel un toit de cabine. Aucune autre orientation n'est recommandée.



Il est essentiel que vous choisissiez un emplacement adapté au déploiement automatique. L'EPIRB doit être placée de manière à pouvoir être larguée quelle que soit l'attitude du navire pendant qu'il chavire ou après. Une étendue plane est nécessaire pour permettre l'éjection du couvercle du conteneur. Le toit de la timonerie est l'emplacement privilégié, mais un autre emplacement peut être trouvé si le gréement, les mâts ou les équipements en place risquent d'affecter le largage automatique. L'EPIRB doit également être accessible pour pouvoir être emportée à bord du radeau de sauvetage s'il faut abandonner le navire.

Le positionnement de l'EPIRB sur un côté du navire ou immédiatement derrière la timonerie réduit considérablement la probabilité d'un déploiement correct. Pour sélectionner l'emplacement approprié :

SUIVEZ les recommandations ci-dessous :

- Installez l'EPIRB à l'extérieur de la structure du navire et aussi haut que possible.
- Installez l'EPIRB près du poste de navigation du navire.
- Tenez compte de la facilité d'accès en cas d'urgence.

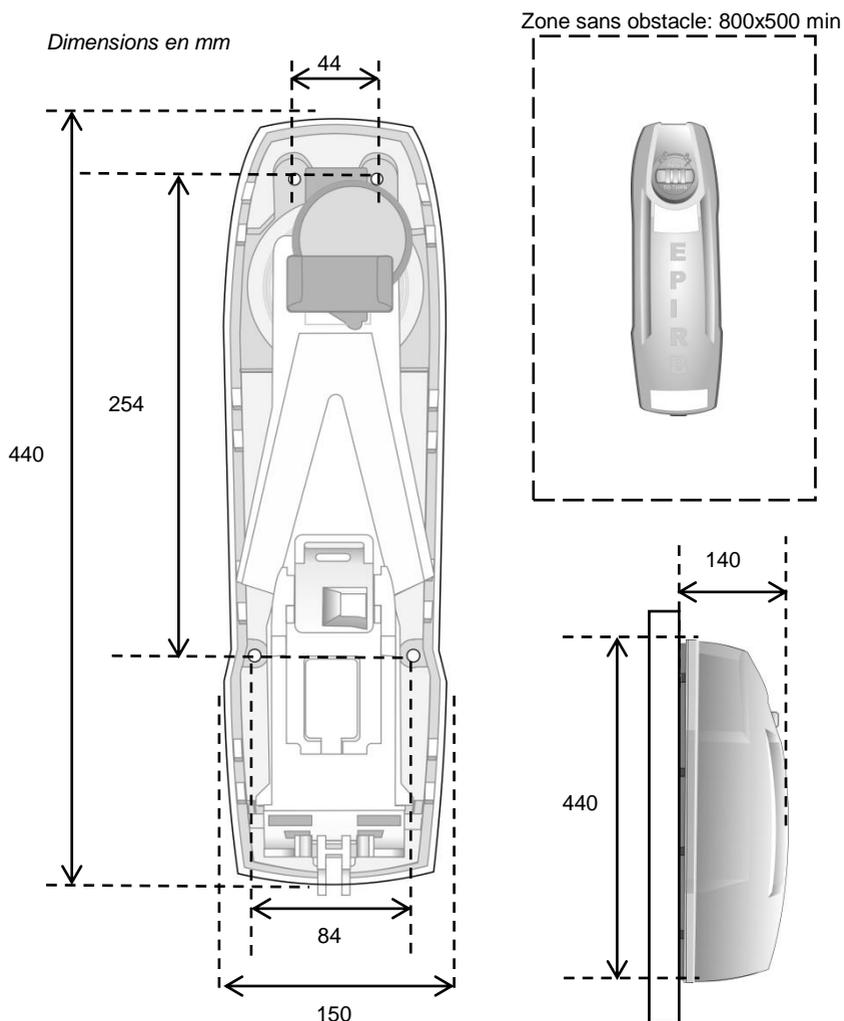
EVITEZ :

- Les emplacements trop petits pour l'éjection du couvercle et pour la maintenance.
- Les emplacements à moins de 1 m de tout compas.
- Les emplacements à moins de 2 m de toute antenne radar.
- Les emplacements sujets à des hauts niveaux de vibrations.
- Les impacts directs des vagues.
- Les emplacements où il y a un risque d'endommagement.
- Les emplacements proches de gaz d'échappement, de produits chimiques et de sources pétrolières.

6.2.2 Montage

Montez le socle sur une surface plane, avec 4 points de fixation. Reportez-vous à l'illustration pour les dimensions des points de fixation ou utilisez le socle du container pour marquer les points de fixations. Pour ce faire, enfoncez le loquet et tournez-le dans le sens inverse des aiguilles d'une montre puis retirez le couvercle du container. Repérez comment l'EPIRB est arrimée puis retirez-la et gardez-la dans un endroit sec et sûr.

AVERTISSEMENT - Les contacts eau de mer sont activables lorsque l'EPIRB est hors du container.



Le container est fourni avec un ensemble de fixations en acier inoxydable. Si l'arrière de la surface de montage n'est pas accessible, utilisez des vis autotaraudeuses. Placez le socle à l'emplacement choisi et marquez l'emplacement des fixations. Percez des trous à la taille désirée. Utilisez une clé Allen de 4 mm pour serrer les boulons. Toujours utiliser des rondelles sous la tête des boulons pour éviter d'endommager le plastique.

6.2.3 Plaquette d'instructions

L'EPIRB est fournie avec une plaquette comprenant les instructions visuelles pour activer l'EPIRB en cas d'urgence. Montez la plaquette d'instruction à côté de l'EPIRB, tel qu'expliqué à la page 20.

6.2.4 Date d'expiration du dispositif de HRU

Il est essentiel d'inscrire la date d'expiration du dispositif de largage hydrostatique (HRU) à l'extérieur du container. Le HRU a une durée de vie limitée qui commence dès l'installation à bord du navire. Reportez-vous à la documentation HRU pour déterminer la durée de vie du HRU fourni avec le container. La date d'expiration doit être inscrite sur le corps du HRU et recopiée sur l'étiquette située sur le côté du container. Le marquage du HRU est effectué en découpant les dates correspondantes sur son étiquette tel qu'indiqué sur la notice jointe.

Sur le container, la date doit être inscrite à l'aide des autocollants alphanumériques fournis, puis recouverte de l'étiquette adhésive transparente fournie. Le format de la date est le mois et l'année, exemple : JUN 2016.

6.2.5 Inscription du nom du navire

Dans de nombreux pays, l'usage est que l'EPIRB soit programmée par le distributeur (voir page 2). Votre distributeur procédera alors aux inscriptions conformes sur toutes les étiquettes de l'EPIRB. Cependant, si votre EPIRB a été achetée aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni, elle aura toutes les inscriptions nécessaires à l'exception du nom du navire. L'usage dans ces pays est de laisser au client le soin d'inscrire le nom du navire lors de l'installation.

Il est fortement recommandé (et c'est obligatoire dans certains pays) d'inscrire le nom du navire au dos de l'EPIRB et aussi, le cas échéant, sur le container. Utilisez les autocollants alphanumériques fournis pour inscrire le nom du navire (ou son abréviation) sur la ligne supérieure de l'étiquette au dos de l'EPIRB ainsi que sur l'étiquette du container. Protégez les inscriptions avec une découpe de l'adhésif transparent fourni.

1. Prélevez la lettre requise (une petite lame de couteau fait l'affaire),
2. Apposez la lettre sur l'étiquette - répétez jusqu'à ce que le nom soit complet, et
3. Recouvrez les lettres de l'adhésif transparent.

7 MAINTENANCE

7.1 Calendrier de maintenance

Votre EPIRB est un élément important de votre équipement de sécurité et doit être contrôlée régulièrement selon le calendrier suivant :

Type de navire	Périodicité		
	2 ans	5 ans	10 ans
Plaisance Facultatif	Remplacement du HRU (si installé) - voir page 28	Contrôle par le distributeur	Remplacement du bloc batterie par le distributeur
Commerce Obligatoire	Remplacement du HRU – voir page 28	1er Entretien à terre	2ème Entretien à terre

NOTE - La maintenance à terre doit être effectuée conformément aux intervalles spécifiés par l'administration du pavillon et sans dépasser 5 ans.

La maintenance doit être effectuée par un Agent de Maintenance Agréé. Toujours appeler son Agent de Maintenance Agréé le plus proche et s'adresser au SAV avant de retourner l'équipement. Vous pouvez trouver l'Agent de Maintenance Agréé le plus proche :

- Sur le site Web du Groupe McMurdo : www.mcmurdogroup.com
- En contactant directement le groupe McMurdo
- En contactant un distributeur des produits du groupe McMurdo

Utilisez si possible l'emballage d'origine de l'EPIRB pour le retourner (voir page 33).

Vérifier que votre EPIRB soit sans dommage ou sans usure excessive tel qu'indiqué par le fabricant (consultez le site www.mcmurdogroup.com pour plus de détails).

7.2 Autotest et inspection

L'EPIRB dispose d'un dispositif de test intégré qui permet les vérifications de fiabilité. Cet autotest confirme le bon état du bloc batterie et le bon fonctionnement du récepteur GPS, des émetteurs de détresse et des flashes. L'autotest court doit être effectué tous les mois et pas plus de 12 fois par an. Il convient de l'effectuer durant les 5 premières minutes de l'heure afin de limiter le dérangement sur les fréquences d'urgence.



7.2.1 Autotest court

1. Appuyez sur la touche TEST pendant 2 secondes, puis relâchez.
2. La LED verte clignote une fois pour confirmer que l'autotest court a démarré.

NOTE – La LED verte clignote également lorsque l'EPIRB émet en activation ou lors d'un autotest.

3. L'EPIRB effectue les vérifications internes.
4. Le résultat de l'autotest est indiqué par le clignotement des flashes blancs ou de la LED rouge selon le tableau suivant. Le nombre de flashes indique le temps d'utilisation de la batterie.

Voyant	Nombre de flashes	Signification
Flash	3	Autotest positif - utilisation minimale de la batterie EPIRB apte à l'emploi
Flash	2	Autotest positif - utilisation moyenne de la batterie EPIRB apte à l'emploi ; 48 heures de fonctionnement restantes
Flash	1	Autotest positif - mais l'utilisation de la batterie dépasse la limite recommandée. Changez le bloc batterie pour garantir 48 heures de fonctionnement en cas d'urgence.
LED rouge	1	Autotest négatif. Faire intervenir un Agent de Maintenance Agréé

NOTE – Quel que soit l'état du bloc batterie, l'EPIRB doit toujours être activée en cas d'urgence - il est possible qu'elle puisse encore générer une alerte.

7.2.2 Autotest long (version avec GNSS uniquement)

Les autotests longs consomment la durée de vie du bloc batterie et ne peuvent être effectué que 20 fois par remplacement de bloc batterie. N'effectuez un autotest long que si vous suspectez un mauvais fonctionnement du récepteur GNSS. Choisissez un emplacement où l'EPIRB est susceptible d'acquérir un signal satellite GNSS - voir page 13.

Procédure de l'autotest long :

1. Appuyez sur le bouton TEST pendant 10 secondes jusqu'à ce que la LED verte s'allume pendant 2 secondes puis relâchez. Si la LED verte est suivie d'un flash long de la LED rouge, le nombre maximal d'autotests longs est dépassé et l'autotest est immédiatement arrêté.

AVERTISSEMENT - Si le bouton TEST est pressé trop longtemps, la LED rouge clignote en une séquence rapide. Relâchez la pression sur le bouton, attendez 5 secondes, puis répétez la procédure.

Si vous continuez à appuyer sur le bouton, la balise restera défailante, l'autotest ne sera pas activé et cela utilisera le courant du bloc batterie.

2. Un flash court de la LED rouge indique que le récepteur GNSS recherche les signaux satellites et acquiert une position valide.
3. Lorsqu'une position valide est acquise, un signal de test de 406 MHz contenant la position est envoyé. Si l'EPIRB dispose de fonctionnalités AIS, une transmission de test similaire est envoyée sur les fréquences AIS.
4. Le résultat de l'autotest est indiqué par le clignotement des flashes blancs ou de la LED rouge selon le tableau suivant. Le nombre de flashes indique le nombre d'autotests longs restants.

Voyant	No. of flashes	Meaning
Flash	3	Autotest long positif - moins de 10 tests effectués
Flash	2	Autotest long positif –10 tests effectués ou plus
LED rouge	1	Autotest long négatif – Pas d'acquisition de position

Si l'EPIRB obtient un autotest court positif, mais un autotest long négatif, il est conseillé de la faire contrôler par un Agent de Maintenance Agréé. Elle générera quand même une alerte en cas d'urgence, mais ne pourra fournir d'information précise de position. Cela risquera de ralentir le sauvetage en augmentant la zone de recherche possible.

AVERTISSEMENT - Pendant l'exécution de l'autotest, l'EPIRB ne peut pas générer un signal de détresse. Il est donc recommandé que l'autotest soit effectué uniquement lorsqu'une situation d'urgence est peu probable.

Si nécessaire, l'autotest peut être interrompu à tout moment en maintenant le bouton TEST enfoncé pendant 10 secondes.

7.3 Inspection mécanique

Il est recommandé d'effectuer tous les mois une inspection visuelle de l'EPIRB et de son installation pour détecter la détérioration ou les dommages.

Sur l'EPIRB :

- Inspectez l'EPIRB pour tout dommage visible
- Vérifiez que l'orin n'est pas attaché à la structure du navire
- Vérifiez la validité de la date d'expiration du bloc batterie
- Vérifiez que les contacts eau de mer sont propres et exempts de peinture ou de graisse
- Vérifiez que l'antenne n'a pas été endommagée ou pliée et qu'elle se déploie en position verticale lorsqu'elle est libérée.
- Vérifiez que la balise est arrimée de sorte qu'aucune pression ne s'exerce sur le bouton TEST et que les clips des boutons ON et OFF sont fermés afin de garantir que la balise ne puisse pas être activée par inadvertance.

Pour le support mural :

- Vérifiez que l'EPIRB est correctement installée et est fixée dans son support
- Vérifiez que les deux moitiés du support sont correctement clipsées

Pour le container à largage hydrostatique:

- Vérifiez la validité de la date d'expiration du HRU
- Vérifiez que le couvercle peut être facilement éjecté
- Assurez-vous que la base de l'EPIRB est correctement installée dans le logement en forme de D et que l'antenne est correctement rangée

Si nécessaire, utilisez de l'eau chaude et savonneuse et un chiffon humidifié (non trempé) pour nettoyer l'EPIRB. Ne pas utiliser de détergents ou de solvants.

En raison de l'impact de l'environnement marin sur les équipements stockés à bord des navires ou régulièrement exposés à des conditions climatiques difficiles, McMurdo recommande vivement aux propriétaires de faire une révision des cinq ans auprès d'une Station de Maintenance agréée par McMurdo. Les Stations de Maintenance agréées peuvent être consultées à l'adresse www.mcmurdogroup.com.

AVERTISSEMENT - Ne pas peindre l'EPIRB ou son support. Ne pas les nettoyer avec des détergents ou des solvants. Il est recommandé que l'EPIRB et son installation soient démontées pendant les opérations de nettoyage ou de peinture des navires.

7.4 Remplacement du dispositif de largage hydrostatatique (HRU)

Si votre EPIRB est installée dans un container à largage hydrostatatique, elle contient nécessairement un HRU. La périodicité de remplacement est inscrite sur le HRU et sur le container à largage hydrostatatique (en général tous les 2 ans - voir page 24).

AVERTISSEMENT - Ne pas remplacer le HRU à la date requise entraine le risque que le dispositif ne s'actionne pas correctement et que l'EPIRB ne soit pas larguée en situation d'urgence.

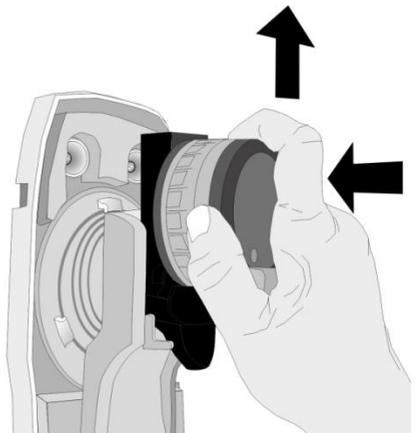
Vous pouvez obtenir un HRU de remplacement chez votre distributeur local ; Demandez le kit de remplacement HRU de Orolia Ltd à l'adresse 23-11. Il s'agit d'un kit complet contenant le HRU et les accessoires nécessaires.

Procédure de remplacement du HRU :

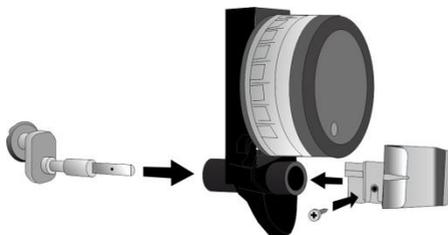
1. Repérez le loquet rotatif sur le couvercle du container, enfoncez le loquet et tournez-le dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en position déverrouillée puis retirez le couvercle (voir page 11).
2. Libérez l'EPIRB du bras de levier et gardez-la dans un endroit sûr et sec (voir page 11).

AVERTISSEMENT - L'EPIRB sera activée si les contacts eau de mer (voir page 5) entrent en contact avec l'eau.

3. Tout en maintenant le bras de levier enfoncé pour reprendre la force du ressort, appuyez sur le HRU puis glissez le vers le haut hors du logement du bras de levier. Retirez le HRU et relâchez lentement le bras de levier.

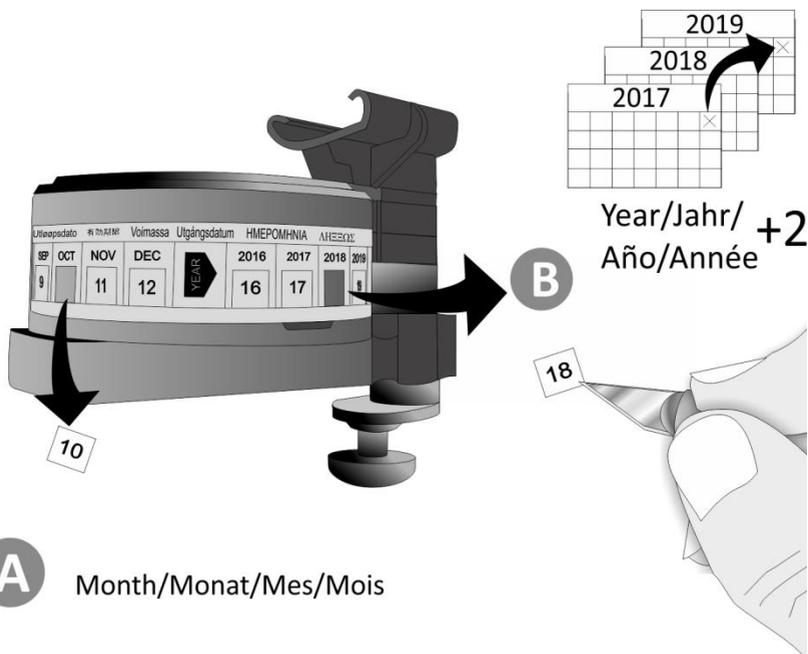


4. Assemblez le HRU :

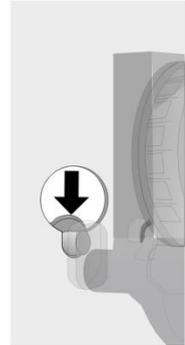
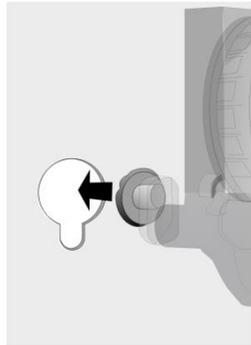
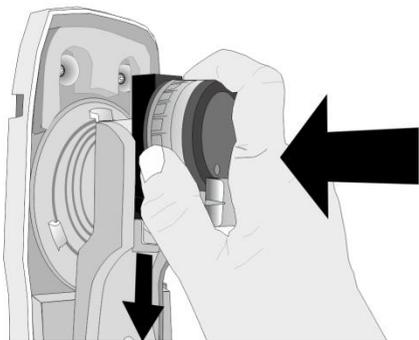


Assemblage pour HRU (23-134-002B)

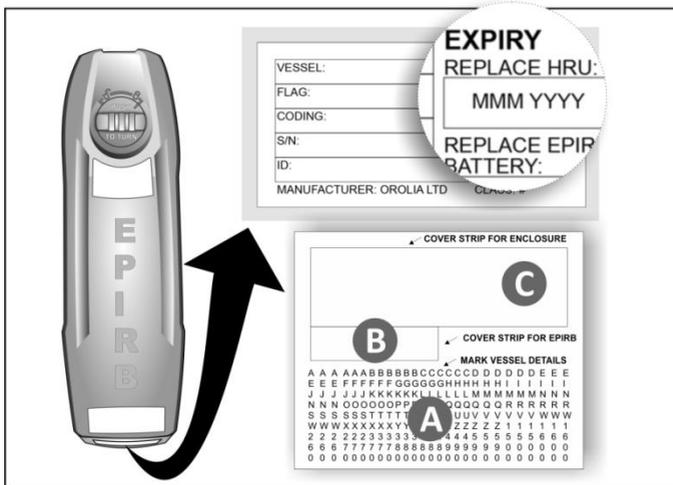
5. Inscritez la nouvelle date d'expiration sur le HRU et sur le container.



6. Placez le HRU dans le logement du bras de levier et enfoncez le levier. Insérez la bride du HRU dans le socle du container en l'enfonçant et en le glissant vers le bas. Regardez sous le ressort et vérifiez que la bride est correctement installée.



7. Arrimez l'EPIRB comme indiqué à la page 16.
8. Remontez le couvercle et fixez-le en tournant le loquet rotatif dans le sens des aiguilles d'une montre en position verrouillée. Vérifiez que le couvercle est correctement installé et qu'il est fixé.
9. Mettez à jour la date d'expiration sur l'étiquette du container. Supprimez ou recouvrez la date d'expiration HRU précédente. Utilisez la feuille fournie (A) pour apposer la nouvelle date d'expiration (comme indiqué à l'étape 5), puis protégez la nouvelle date avec l'adhésif transparent (B ou C).



7.5 Maintenance du bloc batterie

L'EPIRB est alimentée par un bloc batterie interchangeable (Référence Orolia Ltd 23-270). Il s'agit d'un bloc scellé, non rechargeable, contenant trois pack batteries de 3 V, chaque pack contenant deux pile Lithium Bi-sulfure de Fer de 1,5 V.

Le bloc batterie doit être remplacé, soit tous les 10 ans, soit à la date d'expiration. Si l'EPIRB est sous la réglementation SOLAS, elle devra être remplacée, soit tous les 5 ans, soit selon les exigences des autorités nationales d'enregistrement (voir le calendrier de maintenance à la page 24).

La date d'expiration du bloc batterie est inscrite sur le boîtier de la batterie (sous la sangle) et, si vous avez un container à largage hydrostatique, elle est également inscrite à la base du couvercle du container. La date d'expiration du bloc batterie doit être vérifiée régulièrement. Vous devez également remplacer le bloc batterie :

- Après l'utilisation de l'EPIRB en situation d'urgence **ou**
- Après une fausse alerte lorsque l'autotest indique qu'il reste moins de 48 heures de fonctionnement. Il est recommandé de remplacer la batterie après toute fausse alerte.

Les batteries au lithium ont des exigences de mise au rebut spécifiques. Ne jamais incinérer une batterie au lithium. Ne jamais la jeter en mer. Votre Agent de Maintenance Agréé pourra s'occuper de la mise au rebut du bloc batterie.

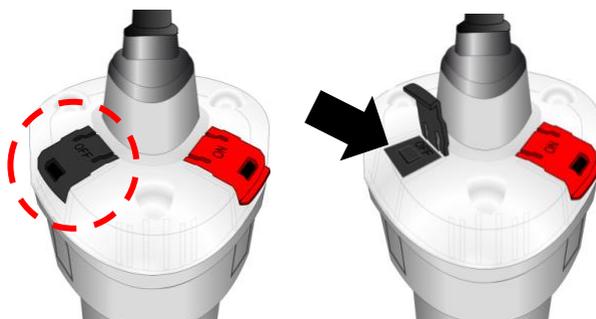
NOTE – Quel que soit l'état du bloc batterie, l'EPIRB doit toujours être activée en cas d'urgence - il est possible qu'elle puisse encore générer une alerte.

7.5.1 Remplacement du bloc batterie

Si vous devez remplacer le bloc batterie, contactez votre Agent de Maintenance Agréé.

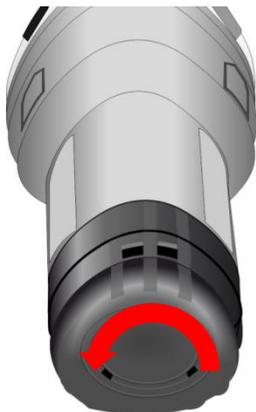
7.5.2 Dépose de la batterie

Pour retirer le bloc batterie :



1. Assurez-vous que l'EPIRB est éteinte en appuyant sur le bouton OFF et en le maintenant enfoncé pendant plus de 2 secondes.

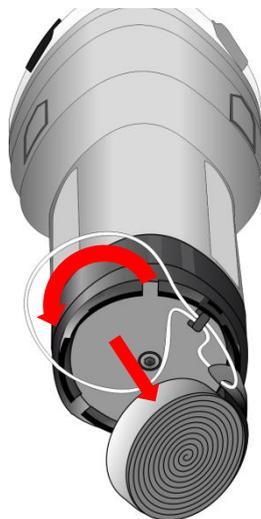
2. Tournez la base de l'EPIRB dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



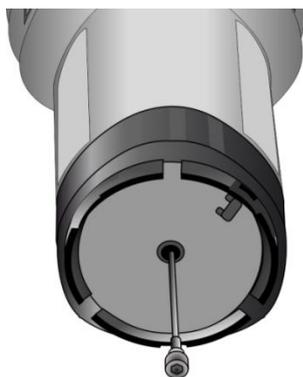
3. Retirez le boîtier de la sangle.



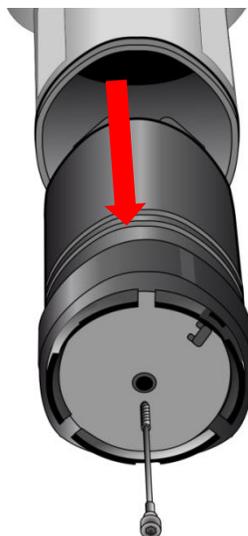
4. Détachez et retirez la sangle (le cas échéant).



5. À l'aide d'une clé Allen de 4 mm, dévissez le boulon de retenue jusqu'à le desserrer, mais sans le retirer.



6. Le bloc batterie est maintenue en place par deux joints étanches. Pour libérer le bloc batterie, tirez sur son boîtier ou tournez fermement.



7. Retirez complètement la vis de retenue et mettez le bloc batterie au rebut.

NOTE - Ces instructions sont fournies pour vous permettre de désactiver une EPIRB défectueuse (voir page 18). Pour remplacer un bloc batterie, contactez votre Agent de Maintenance Agréé.

7.6 Transport

Pour le transport, la classification matières dangereuses de l'EPIRB et du bloc batterie est la suivante :

Contenu de l'emballage	Classification
EPIRB sans bloc batterie	Non dangereux
EPIRB et bloc batterie emballé avec l'EPIRB	Class 9 dangereux à moins d'être emballée conformément aux prescriptions spécifiques
EPIRB avec batterie contenue dans l'EPIRB	Class 9 dangereux
Bloc batterie seul	Class 9 dangereux

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web du Groupe McMurdo : www.mcmurdogroup.com.

7.7 Inspections SMDSM

Si votre navire est astreint à la réglementation SMDSM, vous pouvez vous attendre à des contrôles de sécurité périodiques de la part des inspecteurs des affaires maritimes chargés de faire respecter la législation nationale. Ils vérifieront les dates d'expiration, activeront l'EPIRB pour vérifier qu'elle est opérationnelle et vérifieront le message d'identification stocké dans l'EPIRB afin de vérifier qu'elle est correctement enregistrée.

Les navires de plaisances ne sont pas soumis à ces inspections. Cependant, dans certains pays, les navires passagers et les navires de pêche sont sous cette législation.

8 CONDITION DE MISE AU REBUT

À la fin de la durée de vie de l'EPIRB, il est primordial de déposer le bloc batterie pour éviter les fausses alertes. Les fausses alertes perturbent de manière coûteuse les services de recherche et de sauvetage et, en conséquence, peuvent mettre des vies en danger. Il est également nécessaire que l'EPIRB et le bloc batterie soient mis au rebut sans risque pour l'environnement.

8.1 Élimination

La directive sur les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE) vise à minimiser les effets néfastes des équipements électroniques sur l'environnement, à la fois pendant et à la fin de la durée de vie du produit. A l'intérieur de l'Union européenne, la législation est régie par la directive 2012/19 / UE ; une législation similaire est en vigueur sur la plupart des autres continents. La directive s'applique à tous les produits électroniques tels les appareils ménagers, les appareils électroniques portables, l'informatique, etc., et impose des exigences pour collecter, traiter, récupérer et recycler chaque produit à la fin de sa vie. Les appareils électroniques de l'utilisateur final doivent également porter une étiquette DEEE (voir ci-dessus) et les informations de récupération et de recyclage doivent être fournies au recycleur.



Cette EPIRB contient, dans son bloc batterie, des traces de lithium. En outre, elle peut contenir du plomb et des agents ignifuges bromés (RFB), à la fois dans le matériau du boîtier et sur les cartes de circuits imprimés.

Conformément à la directive, Orolia Ltd recommande vivement que cette EPIRB et son bloc batterie soient éliminés de manière sensée et responsable. Par exemple, ne pas jeter ce produit dans les ordures ménagères. Au lieu de cela, portez-le à la déchetterie ou contactez Orolia Ltd pour obtenir des conseils.

9 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Emetteur 406 MHz	Fréquence	406.040 MHz \pm 1 kHz
	Puissance d'émission	5 W nominal
	Modulation	Phase (16K0G1D)
Emetteur 121.5 MHz	Fréquence	121.5 MHz \pm 3.5 kHz
	Puissance d'émission	70 mW nominal
	Modulation	Swept tone AM (3K20A3X)
Emetteur AIS	Fréquences	161.975 MHz (AIS1) 162.025 MHz (AIS2)
	Puissance d'émission	1 W EIRP
	Modulation	Phase (16K0GXW)
Récepteur GNSS	Constellations	GPS, GLONASS, Galileo
	Fréquences	1575.42 MHz (GPS, Galileo) 1602.00 MHz (GLONASS)
	Sensibilité	-167 dBm minimum
	Suivi satellite	72 canaux
Flash	Type	3 LEDs haute intensité
	Flux lumineux	0.75 cd minimum
	Vitesse de clignotement	23 flashes par minute
Bloc batterie	Type	Lithium Bi-sulfure de Fer
	Durée de service	48 heures minimum
	Durée de validité	10 ans en condition d'utilisation normale
Environnement	Température de fonctionnement	-20 °C à +55 °C (-4° F à +131° F)
	Température de stockage	-30 °C à +70 °C (-22° F à +158° F)
	Profondeur de largage automatique	4 m maximum
Dimensions (EPIRB)	Poids	710 g
	Hauteur/Largeur/Profondeur	425 x 105 x 105 mm (avec l'antenne)
	Hauteur de l'antenne	225 mm
Dimensions (Support mural)	Poids	110 g
	Hauteur/Largeur/Profondeur	135 x 125 x 125 mm
Dimensions (Container à largage hydrostatique)	Poids	1075 g
	Hauteur/Largeur/Profondeur	415 x 135 x 135 mm
Normes	COSPAS-SARSAT	C/S T.001 C/S T.007
	Europe	MED (marquage "barre à roue")
	Etats-Unis	USCG & FCC
	Normes Internationales	IEC 61097-2 IEC 60945 incl. Corrigendum1 IEC 61108-1 (GNSS variant) RTCM 11000.4 Industry Canada RSS-287 AS/NZS 4280.1
	Réglementation OMI	A.662(16); A.694(17); A.810(19); A.814(19)

10 GARANTIE DU PRODUIT

10.1 Enregistrement de la garantie auprès d'Orolia Ltd

Félicitations pour l'achat de votre balise. Votre balise dispose d'une garantie standard d'un an (12 mois) à compter de la date d'achat indiquée sur votre facture. Cette garantie peut être prolongée de quatre ans en enregistrant simplement votre appareil en ligne sous 90 jours après l'achat sur le site : www.mcmurdogroup.com puis suivez le lien REGISTER WARRANTY en haut de la page.

10.2 Déclaration de garantie

Sous réserve des dispositions ci-dessous, Orolia Ltd garantit ce produit contre tout vice de fabrication et de main d'œuvre pour une période maximale de cinq ans (voir ci-dessus) à compter de la date d'achat. En vertu de la garantie ci-dessus, Orolia Ltd ne sera en aucun cas, vis à vis de l'acheteur, tenu responsable :

- De tout défaut résultant d'une usure normale, de dommages intentionnels, d'une négligence, de conditions d'utilisation anormales, du non-respect des instructions d'Orolia Ltd (quelles soient orales ou écrites), y compris du défaut d'installation correcte et / ou de l'utilisation des batteries recommandées ou fournies par Orolia Ltd, du mauvais usage ou de l'altération ou de la réparation du produit par des personnes autres que Orolia Ltd ou un Agent de Maintenance Agréé.
- Des pièces, matériaux ou équipements non fabriqués par Orolia Ltd, pour lesquels l'acheteur bénéficiera uniquement des garanties données par le fabricant à Orolia Ltd ;
- De la durée de conservation de la batterie qui est spécifiquement exclue de cette garantie ;
- En cas de défaut de paiement du prix total du produit.

LA GARANTIE LIMITEE ENNONCEE CI-DESSUS EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE TACITE DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION POUR UN USAGE DONNE.

Orolia Ltd ne sera en aucun cas, et quel qu'en soit la cause, responsable des dommages subis quelle qu'en soit la nature, indirects, spéciaux, fortuits ou consécutifs. En aucun cas, Orolia Ltd ne sera responsable de toute violation de garantie ou autre réclamation d'un montant supérieur au prix d'achat du produit. Cette garantie n'affecte pas les droits légaux du consommateur. Sous peine de non-recevabilité, les réclamations doivent être faites au titre de la garantie ci-dessus, par écrit et le plus tôt possible après la découverte du défaut ou de la panne et dans la période de garantie mentionnée ci-dessus. Une preuve d'achat sera exigée. La réclamation doit être envoyée avec le produit en question à l'adresse indiquée ci-dessous ou à un Agent de

Maintenance Agréé. Suite à une réclamation acceptée au titre de la garantie, Orolia Ltd sera habilité à réparer ou remplacer gratuitement le produit (ou la pièce) en question ou, à l'entière discrétion d'Orolia Ltd, de rembourser à l'acheteur le prix du produit (ou une part proportionnelle du prix). En aucun cas, Orolia Ltd ne sera responsable, vis à vis d'un acheteur qui n'est pas le consommateur, des coûts, dépenses ou autres demandes d'indemnisation résultant ou en relation avec ce produit dus à tout autre perte ou dommage (qu'il soit indirect, spécial, une perte de profit consécutive, ou autre). Dans le cas du consommateur, Orolia Ltd ne pourra être tenu responsable des autres pertes ou dommages que s'ils sont prévisibles.

Rien ne limitera la responsabilité d'Orolia Ltd en cas de décès ou de blessures corporelles causés par sa négligence. Cette garantie est régie par le droit anglais.

Toutes les demandes de renseignements relatives à cette garantie ou aux Agents de Maintenance Agréés doivent être adressées à :

Orolia Ltd,
Silver Point,
Airport Service Road,
Portsmouth,
Hampshire,
PO3 5PB
UK

Telephone: Int + 44 (0) 23 9262 3900

Fax: Int + 44 (0) 23 9262 3998

Web: www.mcmurdogroup.com

Email: m-service.mcmurdo@orolia.com

11 DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT

Lorsque vous activez l'EPIRB, ses émetteurs embarqués commencent à diffuser des signaux de détresse sur plusieurs fréquences :

- Un signal d'alerte de 406 MHz peut être reçu par le système satellite Cospas-Sarsat (voir page 39). Les stations au sol suivent ces satellites et traitent les signaux de détresse pour obtenir une position grâce aux techniques de localisation Doppler (voir <https://www.cospas-sarsat.int/en/21-embedded-articles/230-doppler-processing>).
- Une transmission de 121.5 MHz peut être détectée par les aéronefs et les récepteurs de radioralliement des services de recherche et sauvetage (SAR) en survol.
- Une transmission supplémentaire de 162 MHz pour les modèles EPIRB équipés d' AIS (SafePro AIS). Le message AIS inclut l'identifiant de l'unité, la position GPS et un message texte simple et est répété 8 fois par minute en utilisant un "Protocole AIS Sans Discernement" qui lui donne précedence sur les autres signaux AIS à proximité. Ce signal sera généralement reçu par des navires équipés d'antennes AIS VHF sur une portée de quatre milles (typique).
- Pour les modèles EPIRB équipés d'un récepteur GNSS (Global Navigation Satellite System - modèle SafePro AIS et SafePro), la position actuelle est transmise au sein du signal de détresse. Les systèmes GNSS nécessitent une vision dégagée du ciel pour fonctionner efficacement, car le récepteur a besoin des signaux provenant de plusieurs satellites pour calculer sa position. Si le récepteur GNSS de l'EPIRB ne peut déterminer sa position, il "sécurise la défaillance" - il ne transmet pas une position erronée - mais envoie des informations pour indiquer qu'aucune position n'est disponible. L'information de position dépend alors du système satellite en orbite.

Les transmissions se poursuivront pendant au moins 48 heures et continueront jusqu'à ce que la batterie soit épuisée.

12 SYSTEME SATELLITE COSPAS-SARSAT

Le programme international Cospas-Sarsat est un système de détection et de transmission par satellite d'alertes de détresse pour la recherche et le sauvetage, connu principalement pour la détection et la localisation des balises de détresse activées par des aéronefs, des navires et des randonneurs en détresse. Depuis son lancement en 1982, Cospas-Sarsat a aidé à sauver plus de 40 000 vies.

12.1 Processus de recherche et de sauvetage (SAR)

Le schéma suivant de l'écosystème Cospas-Sarsat montre les 5 étapes clés du processus de recherche et de sauvetage.



1. Le processus commence par l'activation d'une balise de détresse (EPIRB à usage maritime, PLB à usage personnel et ELT à usage aérien) en situation d'urgence, qui émet un signal de 406 MHz.
2. Le système satellite Cospas-Sarsat capte le signal et le transmet à une station au sol. Elles sont appelées stations terriennes d'utilisateur local ou LUT.
3. La LUT traite le signal pour générer un message de détresse et le relaye à un Centre de contrôle de mission.

4. Le Centre de contrôle de mission reçoit l'alerte et le relaye avec les informations de position à un Centre de coordination de sauvetage, et souvent examine le numéro d'identification unique de la balise pour recueillir des informations sur le propriétaire enregistré.
5. Le Centre de coordination du sauvetage alerte les équipes d'intervention d'urgence appropriées afin de déployer les secours.

Le système Cospas-Sarsat comprend aujourd'hui deux types de satellites : en orbite terrestre basse altitude (LEOSAR) et en orbite terrestre géostationnaire (GEOSAR), chacun apportant leurs avantages respectifs à la détection et au positionnement des balises de détresse qui ont été activées.

Le système LEOSAR peut localiser une balise sans l'aide d'un GPS, mais les satellites LEOSAR ne voient qu'une petite partie de la Terre à un moment donné et peuvent demander plusieurs passages d'un satellite entraînant un retard dans le processus de recherche et de sauvetage.

Le système GEOSAR couvre en permanence l'ensemble de la Terre, à l'exception des régions de hautes latitudes (les régions polaires). Bien que le GEOSAR puisse recevoir des messages de presque partout sur le globe, il ne peut pas localiser la balise, sauf si la localisation de celle-ci est encodée dans le message à partir d'un récepteur de navigation local tel un GPS.

MEOSAR est une technologie satellite de pointe de dernière génération qui révolutionne l'écosystème Cospas-Sarsat. Une fois complètement opérationnel, MEOSAR mettra en orbite plus de 6 fois le nombre de satellites Cospas-Sarsat existants, augmentant ainsi la couverture mondiale et la précision de localisation.

12.2 Système mondial de navigation par satellite (GNSS)

Les systèmes GNSS tels que GPS, Galileo et GLONASS peuvent être utilisés par l'EPIRB équipée d'un récepteur GNSS pour déterminer sa position avec une grande précision. Le traitement de pointe de données GNSS permet de détecter rapidement les coordonnées de positionnement et d'améliorer la précision de la position de l'urgence.

12.3 Explication de la compatibilité MEOSAR

Les EPIRB SafePro AIS, SafePro et Safe sont entièrement compatibles avec les phases de capacité opérationnelle initiale (IOC) et de capacité d'exploitation complète (FOC) du système MEOSAR, et bénéficieront des capacités améliorées de détection et de localisation de cette nouvelle infrastructure.

Le programme international Cospas-Sarsat a lancé en 2004 le développement et le déploiement d'un système de recherche et de sauvetage par satellites en orbite terrestre moyenne altitude (MEOSAR) pour compléter et éventuellement remplacer les satellites SAR en orbite terrestre basse altitude (LEOSAR) déployés depuis les années 1980 et jusqu'en 2010.

Le système MEOSAR emploie des répéteurs SAR à bord des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GPS, Galileo et Glonass par exemple) et fournit une détection améliorée et une capacité de localisation de position indépendante pour les radiobalises (EPIRB), les émetteurs de localisation d'urgence (ELT) et les balises de localisation personnelle (PLB).

Le système MEOSAR devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle (FOC) en 2018, et on anticipe la mise sur le marché de balises de détresse de 406 MHz améliorées de deuxième génération peu avant ou après FOC.

En parallèle, un effort de conception est également en cours sur la prochaine génération de balise de détresse Cospas-Sarsat. La deuxième génération de balises Cospas-Sarsat sera conçue pour fonctionner avec le composant MEOSAR afin d'offrir une détection accrue, un service de liaison retour (RLS), de meilleurs champs de données et est destinée à une mise sur le marché à MEOSAR FOC, ou peu de temps après.

De plus amples informations sur MEOSAR et le réseau Cospas-Sarsat sont disponibles sur le site www.mcmurdogroup.com.

13 COMMENT ENREGISTRER VOTRE EPIRB

Il est maintenant possible d'enregistrer votre EPIRB en ligne. C'est le mode privilégié d'enregistrement. Vous trouverez ci-dessous les adresses des sites Web des différents pays :

Pays	Adresse du site Web
Australie	www.amsa.gov.au/beacons
Nouvelle Zélande	www.beacons.org.nz
Royaume-Uni	forms.dft.gov.uk/mca-sar-epirb
Etats-Unis	www.beaconregistration.noaa.gov
Autre (COSPAS-SARSAT)	www.406registration.com

Visitez le site d'enregistrement du pays de votre pavillon et suivez les instructions.

Le site COSPAS-SARSAT renseigne sur les modalités d'enregistrement de nombreux pays : www.cospas-sarsat.int

Trois formulaires d'enregistrement sont fournis pour le cas où l'enregistrement en ligne ne serait pas disponible : un à compléter immédiatement et deux pour une future utilisation. L'identité de votre EPIRB est pré-imprimée sur ces formulaires ; vous n'aurez qu'à compléter les informations concernant votre navire et fournir les numéros de contact. Lorsque c'est possible, les adresse postale et numéro de fax de retour sont également préimprimés. Si l'adresse postale n'est pas sur le formulaire, contactez votre fournisseur. Une fois le formulaire rempli, vous pouvez le faxer ou le poster, au choix.

En général, une confirmation est envoyée lors de l'enregistrement. En Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis, vous recevrez également un autocollant que vous devez apposer sur l'EPIRB. L'autocollant est une preuve d'enregistrement - ne pas avoir un autocollant est une infraction.

Contacts utiles:

USA Sarsat Beacon Registration

NOAA/Sarsat Beacon Registration,
NSOF, E/SP053,
1315 East West Highway,
Silver Spring,
MD 20910-9684.
Tel 888 212 7283
Fax 301 817 4565

UK EPIRB Registry

HM Coastguard (Southern),
Pendennis Point,
Castle Drive,
Falmouth,
TR11 4WZ.
Tel 01326 211569
Fax 01326 319264

13.1 Contact d'urgence

Il est VITAL que les informations de contact d'urgence soient précises, surtout le numéro de téléphone, car il sera utilisé pour valider une alerte. L'USCG (United States Coast Guard) ne déclenchera une opération de sauvetage que si l'enregistrement de la balise et le positionnement approximatif peuvent être confirmés ; dans le cas contraire, les secours seront différés pendant que d'autres alertes de la même provenance seront reçues et vérifiées.

13.2 Enregistrement en l'Australie et en Nouvelle-Zélande

Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le mode privilégié d'enregistrement est en ligne sur, respectivement www.amsa.gov.au/beacons et www.beacons.org.nz.

13.2.1 Conseils pour l'achat ou le transfert d'une EPIRB

L'enregistrement des EPIRB 406 MHz auprès du département d'Enregistrement des EPIRB des autorités nationales* est obligatoire en raison de la nature d'alerte globale du système COSPAS-SARSAT. En Nouvelle-Zélande, l'enregistrement est obligatoire pour les bateaux commerciaux.

Les informations fournies pour l'enregistrement ne sont utilisées qu'à des fins de recherche et de sauvetage.

Remplissez la carte d'enregistrement du propriétaire immédiatement après l'achèvement de la vente. Envoyez la carte d'enregistrement immédiatement par courrier, télécopieur ou mail aux autorités nationales*. Les cartes d'enregistrement sont également disponibles en ligne.

Si la balise doit immédiatement entrer en service, complétez la carte d'enregistrement et envoyez-la par télécopieur ou par mail aux autorités nationales concernées*.

Si la balise est transférée à un nouveau propriétaire, le propriétaire actuel doit informer les autorités nationales* par mail, télécopieur, lettre ou téléphone du nom et de l'adresse du nouveau propriétaire.

Le nouveau propriétaire de la balise doit fournir aux autorités nationales* les informations indiquées sur la carte d'enregistrement.

Cette obligation est transférée à tous les propriétaires ultérieurs.

* Les autorités nationales sont, selon le cas, l'Agence de la sécurité maritime australienne ou le Centre de coordination des opérations de sauvetage de Nouvelle-Zélande. Les coordonnées sont les suivantes :

Agence de la sécurité maritime australienne (Australian Maritime Safety Authority - AMSA)	Beacon Registration Section, Australian Maritime Safety Authority, GPO Box 2181, Canberra City, ACT 2601
--	--

	Enregistrement en ligne: www.amsa.gov.au/beacons Fax: +61 2 9332 6323 Local 1800 406 329 Email: ausbeacon@amsa.gov.au Tél: +61 2 6279 5766 ou 1800 406 406
Centre de coordination des opérations de sauvetage de Nouvelle-Zélande (Rescue Co-ordination Centre New Zealand - RCCNZ)	Rescue Co-ordination Centre New Zealand PO Box 30050, Lower Hutt 5040 Enregistrement en ligne: www.beacons.org.nz Fax: +64 4 577 8041 Email: 406registry@maritimenz.govt.nz Tél: +64 4 577 8042

13.3 Enregistrement en ligne de la garantie

Veillez remplir le formulaire d'enregistrement de garantie en ligne :

<http://info.mcmurdogroup.com/Warranty-Registration.html>

Ne pas procéder à cet enregistrement peut retarder toute future réclamation sous garantie.

13.4 Licence radio

Une EPIRB est un émetteur radio et doit donc être ajoutée à votre licence radio. Si un indicatif radio vous a été attribué c'est que vous disposez déjà d'une licence radio pour votre radio VHF ou FM. Il vous faudra mettre à jour votre licence pour y inclure votre EPIRB. Pour plus de détails, consultez votre licence ou contactez :

Etats-Unis	Site Web: www.fcc.gov/Forms/Form605/605.pdf <i>Federal Communications Commission 445 12th Street SW Washington, DC 20554</i>	Tél: 888 225 5322
Royaume-Uni	Spectrum Licensing Riverside House 2a Southwark Bridge Road London, SE1 9HA Site Web: services.ofcom.org.uk	Tél: 0300 123 1000 or 020 7981 3131 Fax: 020 7981 3235 Textphone* : 0300 123 2024 or 020 7981 3043 E-mail: spectrum.licensing@ofcom.org.uk

*NOTE : Ces numéros ne fonctionnent qu'avec des équipements spécialisés destinés aux personnes sourdes ou malentendantes.

13.5 Vente ou transfert

Les EPIRB enregistrées en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis n'ont pas besoin d'être reprogrammées lorsqu'elles sont transférées à bord d'un nouveau navire. Il suffit de remplir un autre formulaire d'enregistrement afin d'en informer les autorités. Utilisez l'un des formulaires supplémentaires fournis ou contactez Orolia Ltd pour un formulaire vierge.

Dans la plupart des autres pays, l'EPIRB doit être reprogrammée soit avec l'identité du service mobile maritime (MMSI) du nouveau navire soit avec son indicatif radio, selon les exigences du pays du pavillon du nouveau navire.

Étant donné que l'identifiant de l'EPIRB contient un code pays, il s'ensuit que le changement de pavillon du navire signifie également que l'EPIRB doit être reprogrammée. Cette programmation peut être effectuée par Orolia Ltd ou l'un de nos Agents de Maintenance Agréés. Vous trouverez votre Agent de Maintenance Agréé le plus proche sur notre site Web :

www.mcmurdogroup.com/where-to-buy

Contrôles réglementaires

Tous les ans : Essais – Contrôle générale

Tous les 2 ans : Remplacement Largueur Hydrostatique

Tous les 5 ans : Remplacement pile lithium

FAUSSES ALERTES

Cette balise ne doit être utilisée qu'en situation de danger grave et imminent.

S'il y a fausse alerte, il faut prévenir immédiatement les services de recherche et de sauvetage. Les informations que vous aurez à fournir seront :

- Le numéro MMSI
- La date et l'heure
- La durée de l'émission
- La raison du déclenchement
- La position lors du déclenchement

SERVICES DE SECOURS

France :

CROSS GRIS-NEZ (Manche Est)

Tel 03 21 87 21 87

Fax 03 21 87 78 55

CROSS JOBOURG (Manche Centrale)

Tel 02.33.52.72.13

Fax 02.33.52.71.12

CROSS CORSEN (Manche Ouest)

Tel 02.98.89.31.31

Fax 02.98.89.65.75

CROSS ETEL (Atlantique)

Tel 02.97.55.35.35

Fax 02.97.55.49.34

CROSS LA GARDE (Méditerranée)

Tel 04.94.61.71.10

Fax 04.94.27.11.49

PREMIERE MISE EN SERVICE

Date :

Nom du Navire :

MMSI :

Remplacement Batterie :

Dfc W Ujb G6 A : (pour Navires concernés par la Réglementation 1039)

.....

Remplacement Largueur :

Mise en service

Nom :

Signature :

Cachet :

Contrôle Périodique à :

Test Balise :

Contrôle habitacle :

Date de remplacement pile :

Date de remplacement largeur :

Prochain contrôle :

Uà•^!çæā }• :

Contrôle effectué

Nom :

Signature :

Cachet :

Contrôle Périodique à :

Test Balise :

Contrôle habitacle :

Date de remplacement pile :

Date de remplacement largeur :

Prochain contrôle :

Uà•^!çæā }• :

Contrôle effectué

Nom :

Signature :

Cachet :

Contrôle Périodique à :

Test Balise :

Contrôle habitacle :

Date de remplacement pile :

Date de remplacement largeur :

Prochain contrôle :

Uà•^!çæā }• :

Contrôle effectué

Nom :

Signature :

Cachet :

Contrôle Périodique à :

Test Balise :

Contrôle habitacle :

Date de remplacement pile :

Date de remplacement largeur :

Prochain contrôle :

Uà•^!çæā }• :

Contrôle effectué

Nom :

Signature :

Cachet :

Contrôle Périodique à :

Test Balise :

Contrôle habitacle :

Date de remplacement pile :

Date de remplacement largeur :

Prochain contrôle :

Uà•^!çæā }• :

Contrôle effectué

Nom :

Signature :

Cachet :

BCI J9 @@@ '5 FFECTATION BALISE

Date :.....

Indicatif :.....

Immatriculation :.....

Observations :.....

BCI J9 @@@ '5 FFECTATION BALISE

Date :.....

Indicatif :.....

Immatriculation :.....

Observations :.....



www.navicom.fr